



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/166

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR
LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT SELVE**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/166

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR
LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT SELVE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et chemins de randonnées,

Vu la délibération 2019/010 du 26 mars 2019 portant sur les fonds de concours pour le financement des passerelles,

Vu les articles L 5215-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La CCM est investie dans la réalisation des mobilités douces.

Elle participe notamment à la réalisation des chemins de randonnées sur le territoire :

- d'une part, en finançant les équipements tels que la signalétique et les aires de pique nique,
- d'autre part, en finançant les études de faisabilité des tracés désignés par les communes.

Pour permettre de créer une cohérence et une interconnexion entre les quartiers des communes traversées par des cours d'eau, tout en garantissant la sécurité des déplacements, il est prévu l'installation de passerelles franchissant des cours d'eau.

Dans le cadre de la délibération du 26 mars 2019 portant sur les principes de participation de la CCM au titre de la création de passerelle par fonds de concours, une demande de la commune de Saint Selve a été soumise à la CCM.

Le plan de financement de la commune de Saint Selve est le suivant :

Plan de financement			
Création d'une passerelle franchissant le ruisseau le Gât-Mort à SAINT SELVE			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Frais de maîtrise d'oeuvre	9 975,00 €	DETR	26 379,58 €
Travaux de construction de la passerelle	65 395,22 €	Département	17 900,42 €
		Autofinancement	21 763,154 €
		CC de Montesquieu	9 327,066 €
TOTAL	75 370,22 €	TOTAL	75 370,22 €

Le montant total de la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour cette création de passerelle sur la commune de Saint Selve est de **9 327,066€ HT**.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20191209-2019_166-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/166

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR
LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT SELVE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant de 9 327,066 €,
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération, dont la passation d'une convention d'attribution.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement